

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête,

Dans le cadre de l'enquête publique organisée sur le projet du PREDMA (Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés) arrêté par le Conseil Régional d'Ile de France, nous, habitants des communes concernées par le projet de Centre d'Enfouissement de déchets à GROSLIEU (ALLAINVILLE AUX BOIS) et SAINT ESCOBILLE, tenons à vous exprimer notre opposition déterminée à l'inscription de ces projets dans le PREDMA.

En effet, notre opposition est motivée par les raisons suivantes :

- 1) **Absence de besoins de création** de capacités nouvelles d'enfouissement de déchets en Ile de France : les sites existants suffisent à absorber les productions actuelles et à venir de déchets sur l'ensemble de la région parisienne.
- 2) **Violation du principe de proximité énoncé par le Grenelle de l'Environnement** : le site de GROSLIEU est largement excentré par rapport aux centres de production de ces déchets alors qu'il existe déjà des capacités de traitement plus proches.
- 3) **Atteinte grave aux intérêts agricoles** par la transformation en zone industrielle de terres fertiles cultivées à des fins alimentaires.
- 4) **Pénalisation des exploitations agricoles** environnantes par l'impossibilité de continuer à produire des cultures alimentaires répondant à des chartes de qualité et de traçabilité.
- 5) **Pollution inévitable** des eaux de surface dans le bassin versant de l'Orge et des eaux souterraines (Nappe phréatique de Beauce).

Nous refusons d'être les victimes de la concurrence que se livrent les industriels du traitement du déchet au mépris de l'intérêt public.

C'est pourquoi nous demandons que la mention des sites de GROSLIEU (ALLAINVILLE AUX BOIS) et SAINT ESCOBILLE soit retirée du PREDMA.

=====

NOM :

Prénom :

Adresse :

Date :

Signature :